

Expert Confort Habitat, je m'engage à :

- Réaliser un bilan thermique de votre habitat pour établir le meilleur diagnostic.
- Vous proposer la solution de chauffage, de climatisation et d'eau chaude sanitaire adaptée à vos besoins.
- Vous adresser sous 8 jours une estimation budgétaire gratuite et détaillée de vos travaux.
- Réaliser une installation propre et soignée, dans les règles de l'art.
- Vous accompagner de manière personnalisée dans la mise en service de votre système.
- Vous garantir un suivi après l'installation, avec un contrat de maintenance et un service après-vente réactif.

Je suis expert Daikin et formé aux solutions et innovations de la marque.

Par la signature de cette charte, Daikin officialise l'appartenance de ma société au réseau Expert Confort Habitat.

Fait à Nanterre,
Valable du 01/01/2016 au 31/12/2016

Daikin Airconditioning France
Wim Vangeenberghe - Président

